

Quelles sont les formalités à accomplir auprès de la CAE pour le congé parental et le congé d'adoption ?

Réponse courte

La demande de congé parental ou d'adoption nécessite le dépôt d'un dossier complet auprès de la CAE au minimum 2 mois avant le début du congé souhaité. Le salarié doit justifier de 12 mois d'affiliation continue à la sécurité sociale luxembourgeoise. L'indemnité mensuelle, plafonnée à 3.761,59 € (2025), est versée directement au bénéficiaire pendant la durée du congé validé.

Définition

La Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) est l'organisme public luxembourgeois chargé de la gestion des prestations familiales, incluant l'instruction et le versement des indemnités de congé parental et d'adoption. Ces congés permettent aux parents salariés de suspendre ou réduire temporairement leur activité professionnelle tout en bénéficiant d'une protection sociale et d'une compensation financière.

Conditions d'exercice

Pour bénéficier de l'indemnisation CAE, le salarié doit :

- Être affilié obligatoirement à la sécurité sociale luxembourgeoise
- Justifier d'une période d'affiliation continue de 12 mois minimum
- Disposer d'un ou plusieurs contrats de travail totalisant au moins 10h/semaine
- Respecter le délai de préavis de 2 mois pour la demande
- Présenter un acte de naissance ou jugement d'adoption définitif
- Maintenir sa résidence effective au Luxembourg pendant le congé

Modalités pratiques

La procédure de demande comprend plusieurs étapes obligatoires :

- Téléchargement du formulaire officiel sur le portail [MyGuichet.lu](https://www.myguichet.lu)
- Remplissage de la partie salarié avec informations personnelles et bancaires
- Complétion par l'employeur des données professionnelles et attestations requises
- Transmission du dossier complet à la CAE avec pièces justificatives
- Examen de recevabilité et notification de décision par la CAE

L'employeur doit suspendre le contrat et la rémunération pendant la durée du congé accordé, conformément à l'article [L.234-47](#).

Pratiques et recommandations

Pour une gestion optimale des demandes, il est recommandé de :

- Établir une procédure RH documentée et conforme au RGPD
- Informer proactivement les salariés sur leurs droits et obligations
- Vérifier l'exhaustivité des dossiers via une check-list dédiée
- Numériser systématiquement les documents pour assurer leur traçabilité
- Anticiper l'organisation du travail et les remplacements nécessaires
- Garantir un traitement non discriminatoire des demandes
- Maintenir un contact régulier avec le salarié pendant son congé

Cadre juridique

Code du travail luxembourgeois :

- Art. [L.234-43](#) à [L.234-49](#) : Dispositions générales du congé parental
- Art. [L.234-50](#) à [L.234-54](#) : Cadre spécifique du congé d'adoption
- Art. [L.234-44](#) : Conditions d'éligibilité et d'affiliation
- Art. [L.234-45](#) : Modalités et délais de demande
- Art. [L.234-46](#) : Calcul et versement de l'indemnité
- Art. [L.234-47](#) : Effets sur le contrat de travail
- Art. [L.251-1](#) : Non-discrimination et égalité de traitement

Règlement grand-ducal du 27 juin 2022 portant modification des modalités d'application du congé parental.

Le non-respect des délais légaux ou l'absence de justificatifs conformes entraîne automatiquement le rejet de la demande par la CAE. Les services RH doivent impérativement vérifier la conformité des dossiers avant transmission et conserver une trace documentaire de toutes les étapes du processus.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.